



COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU 13 MARS 2015

**Présents :** BOUTONNET Nadine - DAIN Denis - GARCIA RAMOS Emeline - GEORGEON Hugues - IMBERT Didier  
LALANE Marion - MENARD Jean-Pierre - MOIGNOUX Sylvie - ROUX Marcel - THOULOZE Jacques- VACHER Damien.

**Absents excusés :**

## BUDGET COMMUNAL

### Adoption du Compte Administratif 2014

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	339 294,99 €	105 072,86 €
Recettes	367 797,03 €	40 628,06 €
Excédent/Déficit Exercice 2014	+ 28 502,04 €	- 64 444,80 €
Résultat antérieur reporté 2013	+ 120 067,41 €	+ 16 220,92 €
<b>Résultat 2014 + reports 2013</b>	<b>+ 148 569,45 €</b>	<b>- 48 223,88 €</b>
<b>Solde RAR 2013 à reporter en 2014</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte le compte administratif de l'exercice 2014*

### Approbation du Compte de Gestion 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2, et D 2343-1 à D 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par Monsieur le Receveur en poste à Ennezat et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.*

**BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**Adoption du Compte Administratif 2014**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	19 693,38 €	16 347,99 €
Recettes	17 950,08 €	23 629,14 €
Excédent/Déficit Exercice 2014	- 1 743,30 €	+ 7 281,15 €
Résultat antérieur reporté 2013	+ 19 555,07 €	- 16 993,14 €
<b>Résultat 2014 + reports 2013</b>	<b>+ 17 811,77 €</b>	<b>- 9 711,99 €</b>
<b>Solde RAR 2014 à reporter en 2015</b>	<b>Néant</b>	<b>7 567,20 €</b>

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte le compte administratif de l'exercice 2014.*

**Approbation du Compte de Gestion 2014**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2, et D 2343-1 à D 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par Monsieur le Receveur en poste à Ennezat et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.*

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS**

**Budget Principal**

Résultats de l'exercice	28 502.04 €
Résultats antérieurs reportés	120 067.41 €
Total résultat à affecter	148 569.45 €
Solde d'exécution d'investissement	- 48 223.88 €

<b>Affectation R 1068 en investissement</b>	<b>48 223.58 €</b>
<b>Affectation R 002</b>	<b>100 345.57 €</b>

**Budget Assainissement**

Résultats de l'exercice	- 1743.30 €
Résultats antérieurs reportés	19 555.07 €
Total résultat à affecter	17 811.77 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 9 711.99 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 7 567.20 €

<b>Affectation R 1068</b>	<b>17 279.19 €</b>
<b>Report en exploitation R 002</b>	<b>532.58 €</b>

*L'affectation des résultats proposés est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

➤ **Subvention aux associations pour l'année 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

Comité des fêtes de Clerlande :	1 000,00 €
Coopérative scolaire :	300,00 €
Comice Agricole :	75,00 €

Monsieur le Maire indique que la somme nécessaire soit 1 300 € a été prévue au budget et qu'il s'agit d'une répartition. Il demande l'approbation de ces attributions au conseil.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, ou représentés, approuve ces attributions.*

➤ **Vote des taux d'imposition 2015**

Proposition de la commission Finances : + 3.5 % pour 2015

Taxe d'habitation :	10,33 %
Taxe foncière bâti :	13,08 %
Taxe foncière sur non bâti :	85,17 %

TAXES	2010	2011	2012	2013	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Taxe habitation (T.H.)	9.09 %	9.36 %	9.64 %	9.64 %	9.98 %	10.33 %
Taxe foncière bâti (T.F.B.)	11.51 %	11.85 %	12.21 %	12.21 %	12.64 %	13.08 %
Taxe foncière non bâti (T.F.N.B)	74.95 %	77.19 %	79.51 %	79.51 %	82.29 %	85.17 %

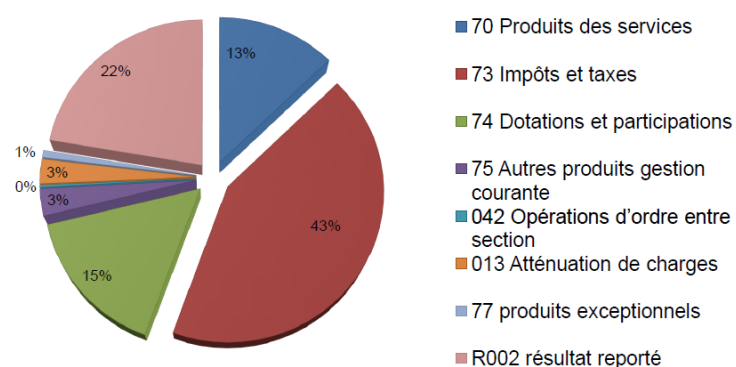
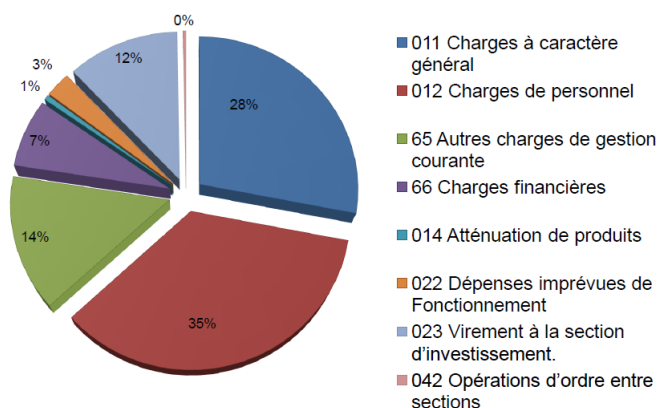
*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les taux d'imposition proposés pour l'année 2015 avec 7 votes pour, 3 votes contre et 1 abstention.*

**BUDGET COMMUNAL**  
**Budget Primitif 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2, et R 2342-1 à D 2342-12 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale les prévisions budgétaires par chapitre pour le budget Communal de l'exercice 2015 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 Charges à caractère général	126 130,00 €	70 Produits des services	57 250,00 €
012 Charges de personnel	157 970,00 €	73 Impôts et taxes	192 734,00 €
65 Autres charges de gestion courante	64 291,00 €	74 Dotations et participations	70 218,00 €
66 Charges financières	32 600,00 €	75 Autres produits gestion courante	13 000,00 €
014 Atténuation de produits	2 500,00 €	042 Opérations d'ordre entre section	1 000,00 €
022 Dépenses imprévues de Fonctionnement	12 000,00 €	013 Atténuation de charges	11 800,00 €
023 Virement à la section d'investissement.	52 963,57 €	77 produits exceptionnels	3 438,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	1 331,00 €	<b>R002 résultat reporté</b>	<b>100 345,57€</b>
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>449 785,57€</b>	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>449 785,57€</b>



<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 Subventions d'investissement	83 256,00 €
21 Immobilisations corporelles	267 685,57 €	16 Emprunts et dettes	170 00,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	10 Dotations fonds divers réserves	11 000,00 €
16 Remboursement d'emprunt	45 475,00 €	1068 Dotations fonds divers réserves	48 223,45 €
27 Autres immobilisations financières	5 165,00 €	165 Dépôts et cautionnement reçus	775,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	1 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	52 963,57 €
041 Opérations patrimoniales	92 030,00 €	040 Opérations d'ordre entre section	1 331,00 €
<b>D001 résultat reporté</b>	<b>48 223,880 €</b>	041 Opérations patrimoniales	92 030,00 €
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>459 579,45€</b>	<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>459 579,45€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte le Budget Primitif Communal de l'exercice 2015.

**BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**Budget Primitif 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2, et R 2342-1 à D 2342-12 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale les prévisions budgétaires par chapitre pour le budget Assainissement de l'exercice 2015 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 Charges à caractère général	18 100,00 €	70 Ventes prod. fab., prest. Serv.,...	31 000,00 €
66 Charges financières	6 800,00 €	042 Opération d'ordre entre sect.	3 190,00 €
023 Virement à la section d'invest.	3 186,58 €		
042 Opération d'ordre entre section	6 636,00 €	<b>R002 résultat reporté</b>	<b>532,58 €</b>
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>34 722,58 €</b>	<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>34 772,58€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
20/21 Immobilisations	157 282,58 €	13 Subventions d'investissement	25 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	7 450,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	133 000,00 €
RAR	7 567,20 €		
040 Opérations d'ordres entre sect.	3 190,00 €	106 Dotations fonds divers rés.	17 279,19 €
		021 Virement de la section de fon.	3 286,58 €
<b>D 001 résultat reporté</b>	<b>9 711,99 €</b>	040 Opérations d'ordre entre sect.	6 636,00 €
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>185 201,77 €</b>	<b>TOTAL Investissement</b>	<b>185 201,77 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte le budget primitif de l'assainissement collectif de l'exercice 2015.*

➤ **Budget Communal : Création d'opérations**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réhabilitation d'un appartement situé Place Saint Amable et d'accessibilité des bâtiments publics sont prévus.

Il propose de créer 2 nouvelles opérations :

- Réhabilitation Appartement Place Saint Amable  
Opération N°115
- Accessibilité des bâtiments publics  
Opération N°116

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'approuver la création de ces nouvelles opérations et autorise Monsieur le Maire à effectuer ces opérations.*

➤ **Réalisation d'un prêt pour le financement de la TVA pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et de l'appartement Place Saint amable.**

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer l'avance de TVA au Budget Principal pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la Mairie et de l'appartement Place Saint-Amable.

Considérant le caractère d'urgence de ces investissements et la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Il est proposé au Conseil municipal de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Centre France qui propose l'offre la plus intéressante, à savoir :

- Montant de 30 000 € / Durée 2 ans
- Taux fixe nominal 1,15 %
- Remboursement en une seule échéance après récupération du FCTVA
- Coût total du crédit = 30 690,00 €
- Montant des intérêts = 690,00 €
- Frais de dossier = 50 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :*

- *Accepte de contracter un prêt d'un montant de 30 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France selon les conditions indiquées ci-dessus,*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,*
- *Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2015*

➤ **Réalisation d'un prêt pour le financement du rachat du bâtiment HARAS à l'EPF Smaf.**

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer le rachat à l'EPF Smaf du bâtiment « HARAS » situé chemin des écoliers à Clerlande.

Considérant la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Il est proposé au Conseil municipal de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Centre France qui propose l'offre la plus intéressante, à savoir :

- Montant de 55 000 € / Durée 12 ans
- Taux fixe nominal 1,90 %
- Échéance annuelle 5 168,89 €
- Date 1ère échéance : 10/04/2016
- Coût total du crédit = 62 026,69 €
- Montant des intérêts = 7 026,69 €
- Frais de dossier = 80 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :*

- *Accepte de contracter un prêt d'un montant de 55 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France selon les conditions indiquées ci-dessus,*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,*
- *Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2015.*

➤ **Travaux de Réhabilitation du secrétariat de Mairie : Versement d'acomptes**

Vu la délibération n° 2014 -IX-11 autorisant M le Maire à signer les devis pour la réalisation des travaux de réhabilitation du secrétariat de Mairie,

Sachant que l'exécution de ces travaux devrait durer plusieurs mois, Monsieur le Maire propose de verser des acomptes aux entreprises concernées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces travaux ne rentrant pas dans le cadre d'un marché public, le conseil municipal doit donc se prononcer sur l'acceptation de versement d'acomptes aux entreprises concernées.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte le versement d'acomptes aux entreprises concernées.*

➤ **Travaux de Réhabilitation d'un Appartement Place Saint-Amable : Versement d'acomptes**

Vu la délibération n° 2014 -IX-13 autorisant M le Maire à signer les devis pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un Appartement Place Saint-Amable,

Sachant que l'exécution de ces travaux devrait durer plusieurs mois,

Monsieur le Maire propose de verser des acomptes aux entreprises concernées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces travaux ne rentrant pas dans le cadre d'un marché public, le conseil municipal doit donc se prononcer sur l'acceptation de versement d'acomptes aux entreprises concernées.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte le versement d'acomptes aux entreprises concernées.*

➤ **Budget : décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des virements de crédits entre les différentes opérations du budget.

Ces ajustements ont pour objet : rééquilibrage virement section investissement

La décision modificative numéro 01 se présente ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615 : Entretien et réparations	100.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>100.00 €</b>	
D 023 : Virement à la section d'investissement		100.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>100.00 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver cette décision modificative n° 01 et autoriser Monsieur le Maire à effectuer ces opérations.*

➤ **Organisation du bureau des élections départementales des 22 et 29 mai 2015**

**22 mai 2015**

- 8 H / 10 H 30 : Didier - Marcel - Jacques
- 10 H / 13 H : Hugues - Damien - Emeline
- 13 H / 15 H : Marion - Denis - Sylvie
- 15 H / 18 H : Didier - Sylvie - Jacques

**29 mai 2015**

- 8 H / 10 H 30 : Didier - Marcel - Jacques
- 10 H / 13 H : Hugues - Marion - Nadine -
- 13 H / 15 H : Damien- Denis - Sylvie
- 15 H / 18 H : Didier - Emeline - Jacques

La séance est levée à 23 H 00.